OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES DÉCHETS

Données 2024

RAPPORT ANNUEL

Suivi des déchets sur le territoire

Édition octobre 2026

Données 2024



agorah
agence d'urbanisme de La Réunion

Observatoire cofinancé par

Region Reunion
www.regionreunion.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avant-propos

Le présent document offre une présentation synthétique des connaissances au moment de sa publication, par l'Observatoire Réunionnais des Déchets.

Les données présentées sont issues des travaux de l'observatoire, mais aussi des acteurs locaux ayant entrepris le suivi des déchets produits par certains secteurs d'activité. Elles sont alors établies dans le cadre d'une démarche partenariale et collaborative entreprise avec un groupe d'experts représentant l'ensemble des acteurs du secteur des déchets.

Afin de faciliter la compréhension de ce panorama, quelques éléments de contexte sont ajoutés. Les données sont présentées en suivant autant que possible les éléments prévus par le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 « relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets » codifié sous les articles R.541-13 et suivants du Code de l'environnement. C'est notamment le cas des éléments « d'état des lieux » ainsi que les « planifications spécifiques » prévues par ce décret. Ces données sont complétées par les indicateurs des objectifs prévus par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 « pour la transition énergétique pour la croissance verte » codifiés sous les articles L.541-1 et suivant du Code de l'environnement et ces textes d'application.

Sommaire

Avant-propos 3
Sommaire 4
Table des figures 5
L'Observatoire Réunionnais des Déchets et son périmètre 6
Bilan de l'activité 2025 8
A. Les déchets ménagers et assimilés 8
B. Les déchets des filières REP 15
C. Les déchets du BTP 17
D. Les déchets organiques (hors DMA) 19
Les actions en 2025 21
A. Animation et valorisation 21
B. Volet Ressources Humaines 21
C. Moyens et acteurs mobilisés 22
Les perspectives pour 2026 23
A. Renforcement des méthodes de suivi et nouveaux indicateurs 23
B. Poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs. 23
C. Continuité des travaux de l'Observatoire 24
Glossaire 25
Sitographie 26
Observatoire Réunionnais des Déchets 26
AGORAH 26
PEIGEO 26
SICR 26
CER BTP 26

Table des figures

Graphique 1 : La répartition des DMA collectés en 2024 par typologie 9
Graphique 2 : L'évolution temporelle de la quantité de déchets collectés depuis 2010 .. 10
Graphique 3 : La répartition des DMA collectés par habitant 11
Graphique 4 : Evolution des grandes catégories de déchets entre 2010 et 2024 11
Graphique 5 : La répartition des DMA collectés en porte à porte 12
Graphique 6 : La répartition des DMA collectés en déchèterie 12
Graphique 8 : Traitement des DMA par syndicat de traitement 13
Graphique 7 : Le traitement des DMA entre 2010 et 2024 13
Graphique 9 : Evolution des coûts entre 2011 et 2024 14
Graphique 10 : Répartition du gisement des déchets du BTP en 2023 18
Graphique 11 : Les déchets traités par les installations de traitement en 2023 18
Graphique 12 : Les déchets traités par les installations de traitement en 2023 18
Graphique 13 : Données des déchets organiques en 2024 19

Table des tableaux

Tableau 1 : Périmètre d'étude de l'Observatoire Réunionnais des Déchets 6
Tableau 2 : Les chiffres clés sur les REP en 2024 16
Tableau 3 : Focus sur les biodéchets des activités économiques 20
Tableau 4 : Les autres résidus ou déchets produits sur le territoire 20

L'Observatoire Réunionnais des Déchets et son périmètre

Créé en 2014, sous l'impulsion de nombreux partenaires institutionnels et porté par l'AGORAH, l'ORD – Observatoire Réunionnais des Déchets – a pour mission de développer la connaissance, de centraliser, de diffuser, d'informer et d'animer le réseau des acteurs concernés par la gestion des déchets à l'échelle de la région Réunion.

Depuis sa création, l'observatoire s'est inscrit dans une démarche partenariale, avec pour objectif une cohésion toujours plus grande autour de l'amélioration des connaissances relatives à la gestion des déchets sur notre territoire.

Dans ce cadre, l'ORD réunit de très nombreux partenaires dont la direction régionale de l'ADEME et la Région Réunion qui sont, depuis 2017, avec l'AGORAH, cofinanceurs de l'observatoire. Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions, l'ORD travaille en étroite collaboration à la fois avec les intercommunalités exerçant une compétence dans la gestion des déchets, les services de la DEAL Réunion, les opérateurs privés, les chambres consulaires, ainsi qu'avec les éco-organismes et leurs représentants.

L'ORD s'associe donc à l'ensemble des acteurs locaux pour remplir ses missions d'observation dans le cadre d'un processus collaboratif.

Bien qu'ayant la mission de suivre et d'améliorer les connaissances en matière de déchets sur l'ensemble du territoire, l'observatoire s'appuie sur les compétences, l'expertise et l'implantation forte de ses partenaires sur la scène des déchets à l'échelle de l'île pour assurer une vision globale. En effet, l'ORD constitue un espace de production de données, mais aussi un centralisateur, afin de couvrir l'ensemble du périmètre des déchets de l'île.

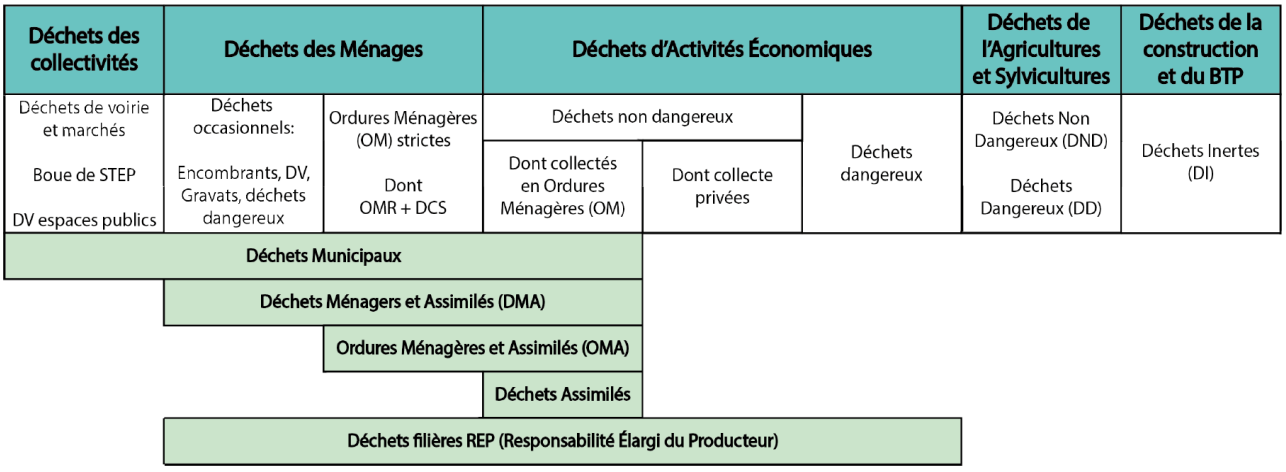


Tableau 1 : Périmètre d'étude de l'Observatoire Réunionnais des Déchets

La principale mission de l'ORD réside dans l'amélioration des connaissances en matière de déchets. Concernant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), la mission s'articule autour d'une enquête pivot menée annuellement auprès de l'ensemble des exploitants d'installations de traitement des déchets non dangereux. Depuis 2018, les collectivités compétentes en matière de prévention, collecte et traitement des DMA font l'objet d'une enquête annuelle.

En matière de Déchets d'Activités Économiques (DAE), l'ORD a lancé en 2019, sa première enquête auprès des installations de traitement, sous l'impulsion des partenaires de l'observatoire. En 2022, l'observatoire a entamé une nouvelle enquête auprès des installations de traitement des DAE en partenariat avec la CER BTP. Une enquête ayant pris fin en 2023.

Si l'ORD porte les actions sur l'observation des DMA et des DAE, ainsi que sur l'optimisation des méthodologies associées, le reste du périmètre d'observation est assuré par d'autres acteurs locaux ayant abouti au fil des années à une organisation leur apportant toute légitimité en matière d'observation.

Cela est notamment le cas pour les déchets suivants :

- Les déchets du BTP, suivis par l'observatoire des déchets et matériaux du BTP porté par la CER BTP depuis 2017.
- Les filières REP, avec le SICR qui effectue chaque année un bilan complet des filières REP présentes à La Réunion.
- Les déchets agricoles et sylvicoles, dont l'observation se structure depuis 2019, avec la préfiguration d'un observatoire biomasse porté par Énergies Réunion et le déploiement de la filière REP – Eco-Agri pour les déchets agricoles, couvrant les emballages et plastiques. Depuis 2021, l'ORD s'appuie alors sur l'observatoire biomasse de la Réunion, porté par Énergies Réunion.

Enfin, afin d'intégrer ces démarches à l'échelle nationale, l'observatoire a rejoint le Réseau des Observatoires Locaux des déchets (ROLD) animé par l'ADEME et ayant pour objectif d'améliorer et d'harmoniser l'observation des déchets en France.



Bilan de l'activité 2025

A. Les déchets ménagers et assimilés

1) Définition

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont définis par l'article R2224-23 du code général des collectivités territoriales. La part des déchets ménagers est définie comme tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage (Article R541-8 du code de l'environnement). La part assimilée se caractérise par des déchets collectés par le service public de gestion des déchets dont le producteur n'est pas un ménage.

2) L'Observation

L'observation des DMA à La Réunion a été confiée à l'ORD depuis 2014. Afin de mener à bien cette mission, l'ORD a dû travailler de manière coordonnée avec les collectivités compétentes en matière de planification, de collecte et de traitement des DMA sur le territoire.

Cette collaboration a abouti en 2019 à une évolution méthodologique du suivi initial de l'observatoire, permettant de réaliser un suivi homogène à l'échelle de l'ile. Initialement basées sur la remontée d'informations à partir des rapports annuels (rapports SPED) des EPCI, les données présentées aujourd'hui s'appuient sur une enquête unique menée auprès des 5 EPCI, ainsi qu'auprès de 2 syndicats de traitement de l'ile. Cette méthodologie permet une uniformisation des données recueillies auprès des EPCI et des syndicats. Une uniformisation nécessaire puisque, bien que les rapports annuels des EPCI soient contraints par la réglementation, sur une partie du contenu, ces derniers restent libres dans leur forme et des informations connexes peuvent y être ajoutées.



3.Les chiffres 2024 sur la collecte et le traitement de DMA

En 2024, près de **554 118,86 tonnes de DMA** ont été collectés à La Réunion. Le tonnage par flux de déchets est détaillé dans le *graphique ci-dessous*. Comme chaque année, les OMR, les déchets verts et les encombrants constituent la quasi-majorité des DMA collectés. En effet, ils représentaient 83,45% du total des déchets collectés en 2024.

Nous notons une hausse de +11,1% des déchets verts collectés entre 2023 et 2024. N'oublions pas qu'à La Réunion, la quantité de déchets verts collectés fluctue d'une année à une autre en fonction des phénomènes météorologiques et cela impacte directement le total des déchets collectés sur le territoire.

Cette hausse s'explique ainsi par le passage du cyclone Belal qui a généré plusieurs tonnes de déchets verts supplémentaires collecté par le service public. Le passage d'un cyclone peut également entraîner des dégâts matériels, d'où la hausse du tonnage d'encombrants collecté.

Chiffres clés



554 119 t
de DMA collectés en 2024



+1,42 %
par rapport à 2023

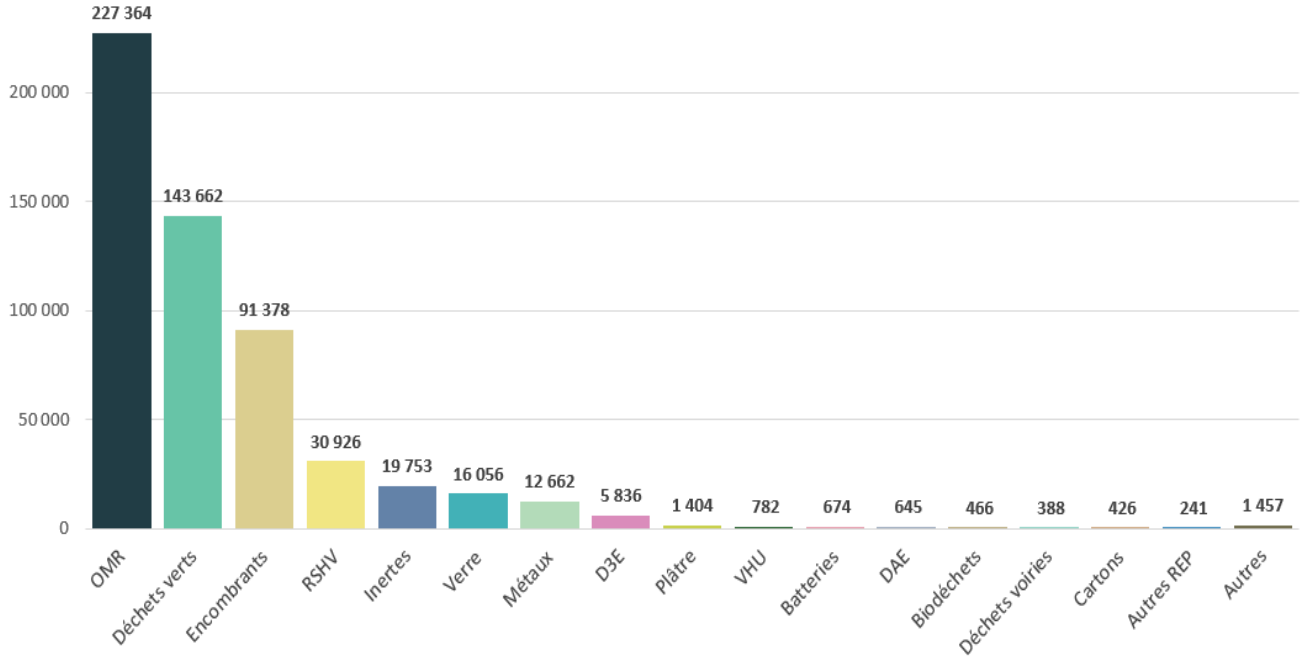
-2,5 % **OMR**

+5,2 % **Encombrants**

+11 % **Déchets verts**

Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

Graphique 1 : La répartition des DMA collectés en 2024 par typologie



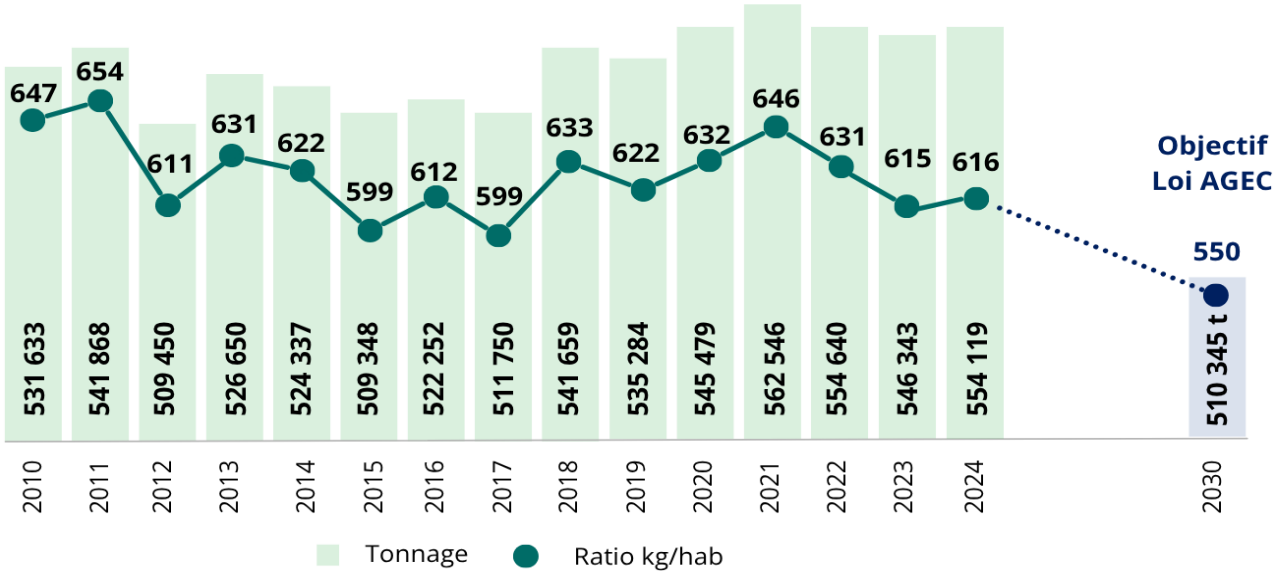
Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

3.1 Évolution temporelle des DMA en tonnes et en ratio par habitant

Entre 2010 et 2024, la quantité de déchets collectés sur le territoire a augmenté de 4,23%. Ces deux périodes ont été marquées par de nombreuses fluctuations, mais entre 2012 et 2017, la quantité de DMA collecté était inférieure au tonnage collecté en 2010. L'année 2018 a marqué une reprise à la hausse des DMA collectés et depuis, le tonnage enregistré reste supérieur au niveau de 2010 de 531 633 tonnes.

Néanmoins, entre 2021 et 2023, la quantité de déchets collectés sur le territoire était sur une tendance décroissante avec une chute de 3% entre ces deux années. L'année 2024 vient casser cette tendance avec une légère hausse de 1,4% par rapport à 2023.

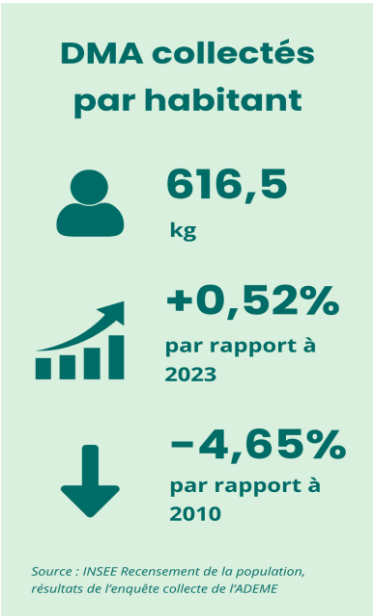
Graphique 2 : L'évolution temporelle de la quantité de déchets collectés depuis 2010



Sources : INSEE Recensement de la population / Enquête collecte de l'ADEME / SINOE Déchets

En 2024, le ratio de DMA collecté par habitant était de **616,5 kilos par habitant**. L'indicateur fluctue, même s'il y a une tendance à la baisse : -4,8 % entre 2010 et 2024. Malgré cette baisse, il reste encore une marge avant d'atteindre l'objectif fixé par **la loi AGEC de -15%** de DMA/habitant en 2030 par rapport à 2010.

D'après les projections de l'INSEE, la population réunionnaise devrait atteindre les 927 900 habitants en 2030. Ainsi, pour atteindre l'objectif fixé par la loi AGEC, il faudrait une collecte maximum de 510 345 tonnes de DMA en 2030 pour avoir un ratio de **550 kg** par habitant.



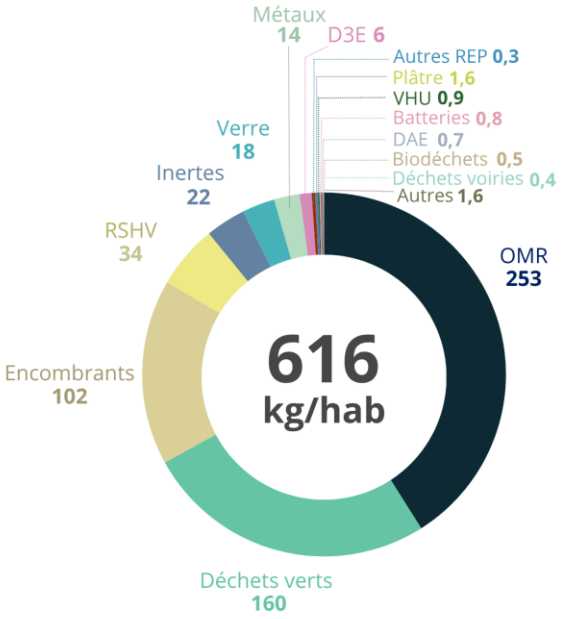
Une personne habitant à La Réunion a émis en moyenne **616,5 kg de** déchets en 2024.

En moyenne, la poubelle d'une personne vivant à La Réunion est principalement composée d'OMR (41%), de déchets verts (26%), et d'encombrants (16%).

Entre 2010 et 2024, la collecte d'OMR a diminué de manière assez significative: il y a eu **42kg/hab d'OMR** collecté en moins. La quantité d'encombrants collectée a également diminuée depuis 2010. Cela peut s'expliquer par la structuration des filières REP qui aurait potentiellement permis de détourner des déchets des bacs des particuliers.

Pour finir, la collecte des déchets verts fluctue selon les conditions météorologiques tandis que la collecte de RSHV stagne.

Graphique 3 : La répartition des DMA collectés par habitant



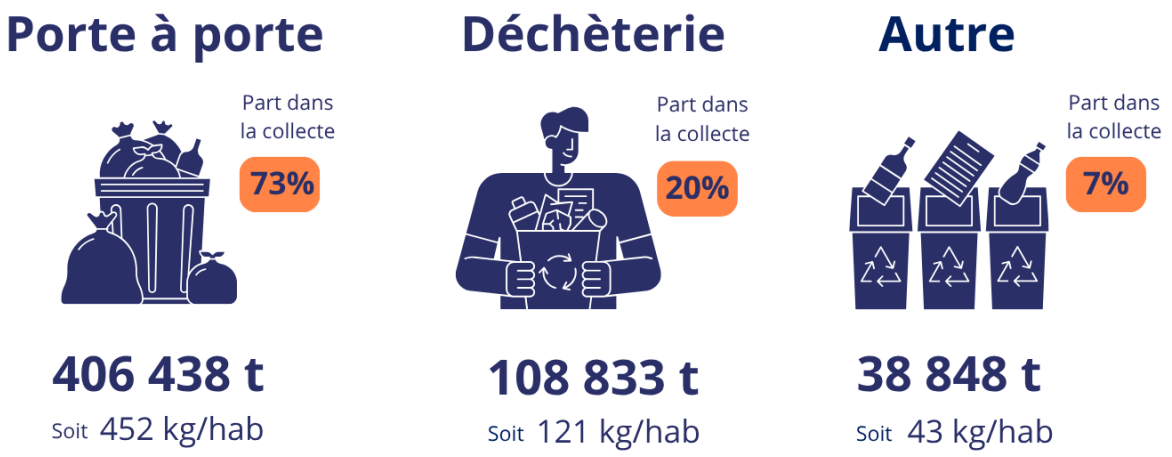
Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

Graphique 4 : Évolution des grandes catégories de déchets entre 2010 et 2024



Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

3.2 Focus sur les modes de collecte des DMA



Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

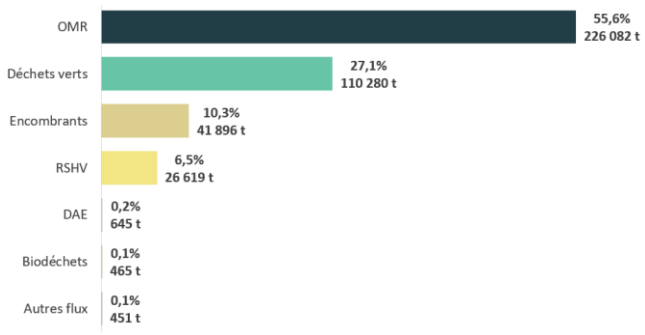
En 2024, près de **406 438 tonnes** de DMA ont été collectés grâce **au porte à porte**. Cela représente 73,34% du total des déchets collectés. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'année 2023 où cette part était de 75%.

Il faut noter que 55,6 % du total des déchets collectés en porte à porte sont des ordures ménagères résiduelles. Les autres flux les plus collectés sont les déchets verts, les encombrants et les recyclables secs hors verre.

En ce qui concerne les déchèteries, elles ont permis de capter près de 108 833 tonnes de déchets. Cela représente une diminution de -4,4% en 2024 par rapport à 2023. La majorité des déchets qui y sont déposés sont des encombrants et des déchets verts. En effet, ils représentaient 59% du total des déchets collectés en déchèterie en 2024.

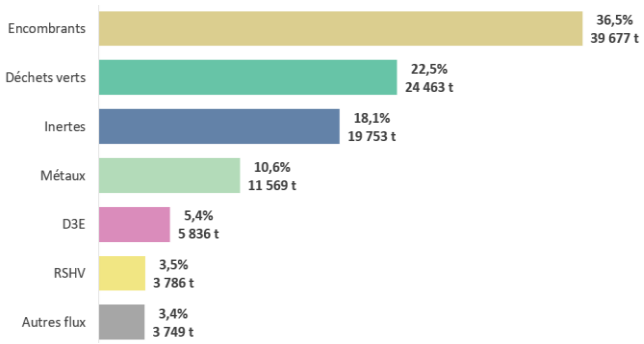
Il est à noter que les déchèteries permettent également de capter des déchets des filières REP, tels que les piles, les batteries, les lampes etc.

Graphique 5 : La répartition des DMA collectés en porte à porte



Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

Graphique 6 : La répartition des DMA collectés en déchèterie



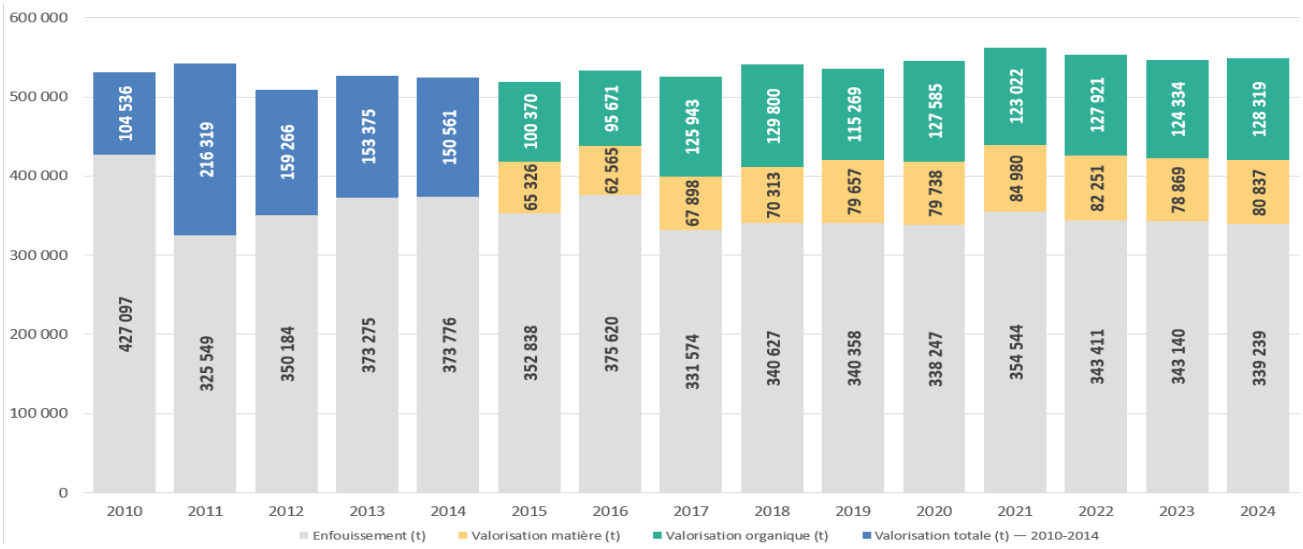
Source : Enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets ménagers par le service public – données 2024

3.3 Le traitement des DMA en 2024

En 2024, environ **339 239 tonnes de DMA** ont été enfouis au niveau des deux installations de stockage de déchets non dangereux à La Réunion. Le tonnage de DMA collecté en 2024 est supérieur au tonnage en 2023, pourtant l'enfouissement baisse légèrement de -1,13%. Cette réduction peut s'expliquer par le fait que le surplus de déchets collectés suite au cyclone Belal a pu être efficacement orienté vers les filières de valorisation matière et organique.

Environ 61,2% des DMA traités par les syndicats de traitement ont été enfouis. L'enfouissement oscille entre 61% et 63% depuis 2019. En ce qui concerne la valorisation organique, elle fluctue entre 21% et 23% depuis 2019 tandis que la valorisation matière semble stagner autour des 14%.

Graphique 7 : Le traitement des DMA entre 2010 et 2024 en tonnes

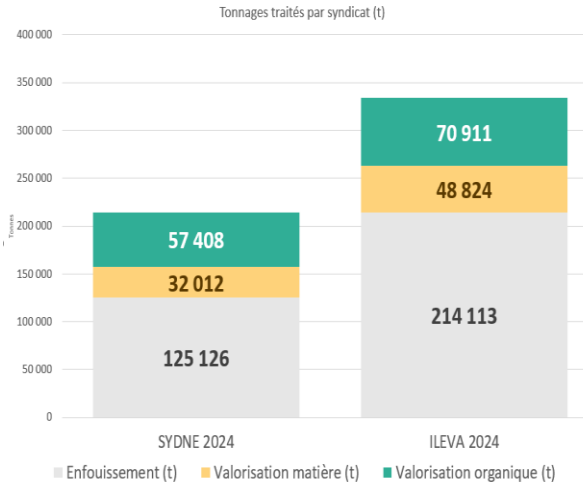


Source : Estimations réalisées à partir des données de l'enquête collecte 2024 et des taux de valorisation obtenues grâce à l'enquête ITOM 2024

Le tonnage de DMA enfouis est plus élevé au niveau d'ILEVA car le bassin Sud-Ouest regroupe plus de la moitié de la population réunionnaise.

En ce qui concerne le tonnage de déchets envoyés en valorisation organique, l'écart est important car une grande partie des déchets verts collectés viennent du Sud et de l'Ouest de l'île.

Graphique 8 : Traitement des DMA par syndicat de traitement



Source : Estimations réalisées à partir des données de l'enquête collecte 2024 et des taux de valorisation obtenues grâce à l'enquête ITOM 2024

3.4 Les coûts de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en 2024

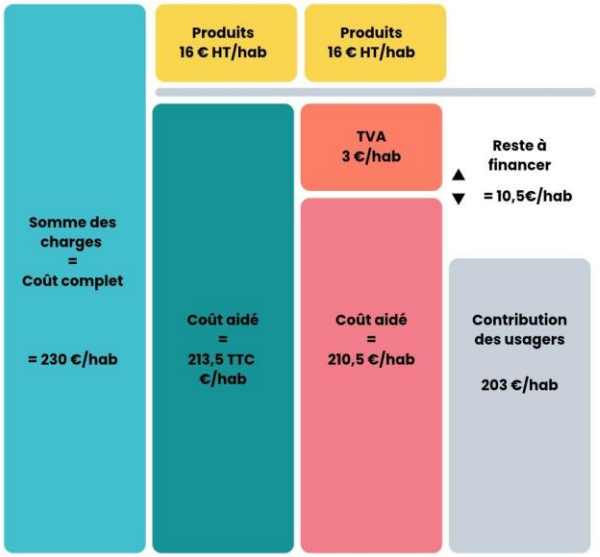
En 2023, la gestion des déchets à La Réunion coûtait **230 €/habitant**. Il s'agit du **coût complet**, c'est-à-dire la somme des coûts imputés à chaque étape du processus de gestion des déchets, des coûts de gestion interne (manutention, tri) et externe (facture prestataire).

Avec les différentes aides et le financement des coûts par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le reste à charge pour la collectivité est de **10,5 €/habitant.** Ainsi, le **taux de couverture de 95%.**

Entre 2018 et 2024, le coût de gestion des déchets a augmenté de 25%. En effet, il est passé de 167,3 €/habitant à 210,5 €/habitant.

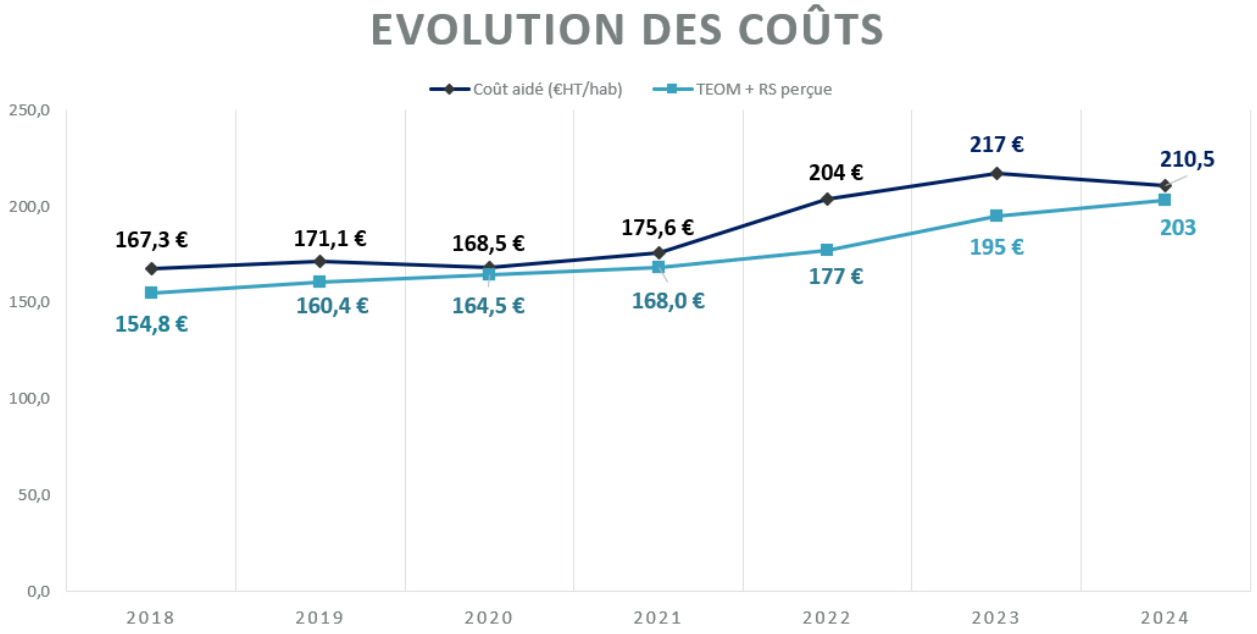
Entre autres, nous pouvons noter que depuis 2023, l'écart entre le montant du coût aidé (€HT/habitant) et le montant du TEOM + RS perçus diminue.

La décomposition des coûts de gestion



Source : La matrice des coûts/ SINOE déchets

Graphique 9 : Évolution des coûts de gestion des DMA entre 2018 et 2024



Source : La matrice des coûts/ SINOE Déchets

B. Les déchets des filières REP

1) Définition

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Le dispositif des filières à responsabilité élargie du producteur a véritablement pris son essor en France, avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers.

Majoritairement, la mise en œuvre d'une filière REP se réalise dans le cadre d'obligations réglementaires. Cependant, il existe également des cas où les industriels s'engagent volontairement dans ce type de dispositif. Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

2) Observation

En matière d'observation des déchets issus des filières REP, l'ORD s'appuie sur les données issues du SICR (Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion).

Appuyé par l'ADEME et les acteurs locaux, le SICR s'est rapidement imposé comme un acteur incontournable en matière de filières REP.

Dans ce cadre, il publie chaque année un bilan de l'ensemble des filières présentes sur le territoire. Historiquement réalisé sur les filières représentées par le SICR, depuis 2017 ce bilan couvre aujourd'hui l'intégralité des filières, y compris celles portées par d'autres organismes locaux ou nationaux.

3) Chiffres clés 2024

Le bilan présenté par le SICR présente les données sur la quantité de déchets collectés par les acteurs de la filière en 2024.

Il est fait ici mention des recyclables secs hors verre et du verre. Cependant, ces déchets sont également comptabilisés au sein des DMA.

L'ORD porte alors une précaution particulière à ne pas réaliser un double compte de ces déchets lors du calcul du gisement à l'échelle de l'ile. Cette précaution est également prise sur d'autres filières REP, mais représentant des volumes inférieurs.



En 2024, les déchets des filières REP représentaient 63 251 tonnes à La Réunion et 6 nouvelles filières ont permis de collecter 28 100,5 tonnes de déchets. Cela représente une hausse de 5% par rapport à l'année 2023. Cette forte croissance a été portée par 4 filières clés : les panneaux photovoltaïques (hausse de 2,5 fois), les piles et accumulateurs portables (+33%), les déchets diffus spécifiques (+60%), les DEE professionnels, (+30%). Seule la filière REP des lampes n'a pas connu de hausse significative.

Entre autres, depuis 2024, l'éco-organisme VALDELIA ne prend plus en charge les mobiliers non ménagers. Ces derniers sont désormais pris en charge par Ecomaison qui assure la collecte des éléments d'ameublement. En ajoutant les déchets collectés par 6 nouvelles filières, nous avons un total de 91 352 tonnes de déchets collectés en 2024, dont 1 050 tonnes qui ont été réemployés.

Tableau 2 : Les chiffres clés sur les REP en 2024

Filières REP historiques : quantités collectés en tonnes en 2024			
Panneaux Photovoltaïques	773	Emballages et papiers	32097
Déchets Diffus Spécifiques	121	Huiles minérales usagés	2733
Piles & accumulateurs portables	124	Lampes	36,2
DEE Professionnels	800,5	Médicaments non utilisés à usage humain périmés ou non	72
Elements d'ameublement	1852	Pneumatiques	6556
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	13,3	Produits phytosanitaires agricoles	21,5
Batteries Automobiles & Industrielles	3495	DEE Ménagers	8839
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	1697	Véhicules Hors d'Usage abandonnés	4021
Total		**63 251,5**	

+ 6 nouvelles filières

=

28 100,5 t



C. Les déchets du BTP

1) Définition

Les déchets du BTP ou déchets du bâtiment et des travaux publics sont tous les déchets générés par les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Ils se décomposent en 3 catégories :

- Déchets inertes,
- Déchets non dangereux non inertes,
- Déchets dangereux.

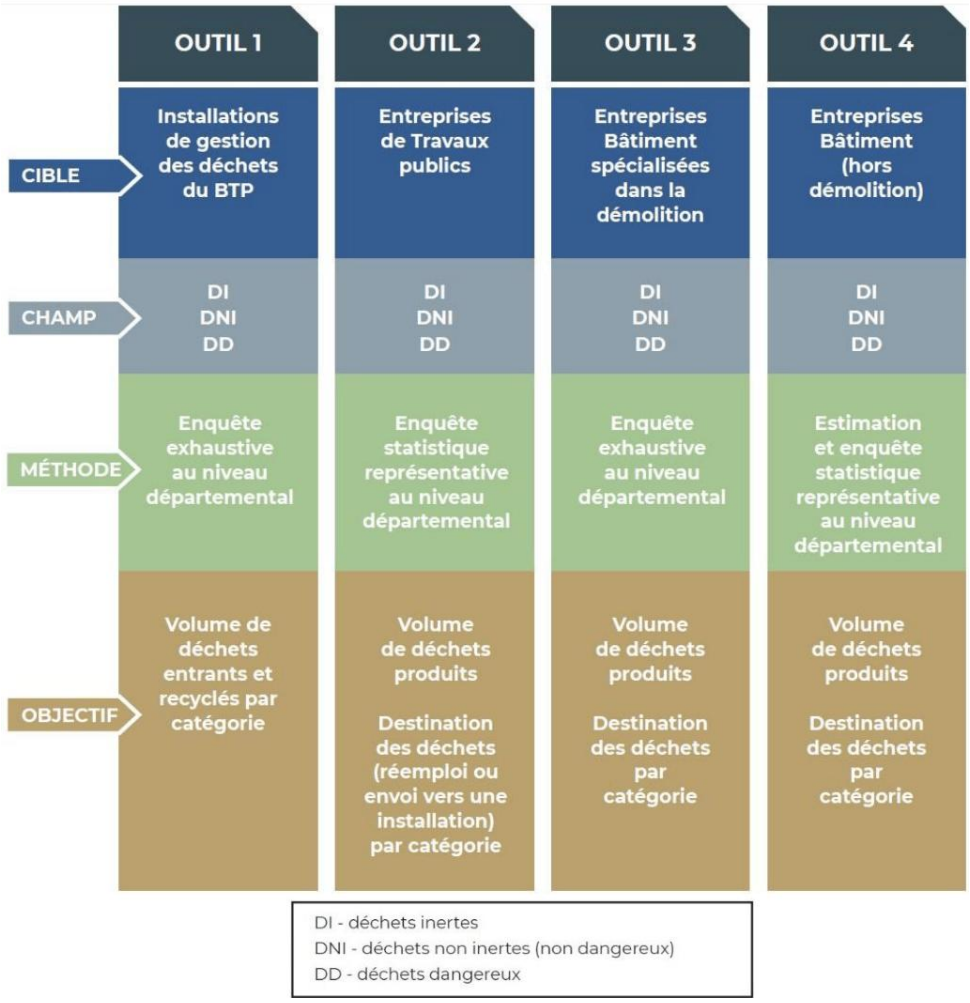
2) Observation

- Dans le cadre du suivi des déchets et matériaux du BTP, la CER BTP a structuré et lancé son observatoire fin 2017.

Cet observatoire est le fruit des travaux réalisés par la Cellule Economique Régionale et de ses interactions fortes avec le secteur du BTP.

L'objectif premier de la CER BTP étant d'aboutir à une vision la plus précise des déchets produits et traités par le secteur du BTP. Dès 2018 la cellule a entrepris une étude globale s'articulant autour de 4 outils, ayant chacun un objectif et des cibles précis.

L'étude a été réalisée sur deux années et les résultats finaux ont été publiés fin 2020. En 2022/2023, la CER BTP a entrepris une mise à jour de l'ensemble de ces données.



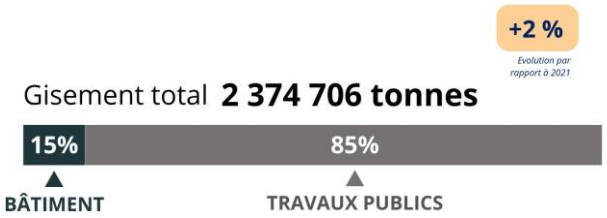
3) Chiffres clés 2025 (gisement 2023)

En 2022, la CER BTP a relancé son observatoire afin de réaliser une mise à jour des données relatives au gisement de 2017. Une enquête a donc été faite auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire et s'est structurée sur l'ensemble de l'année 2022. Les premiers résultats de cette enquête ont pu être partagés en 2023.

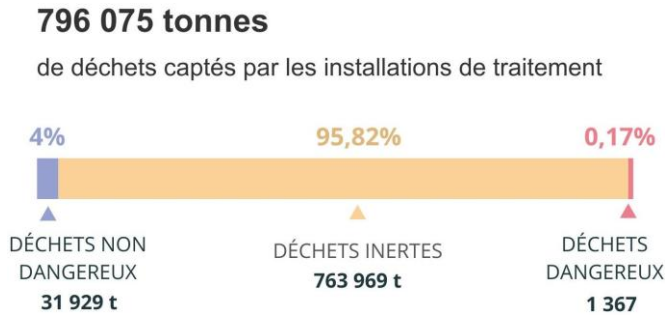
Pour rappel, l'étude de la CER BTP commencée en 2018 s'est finalisée en 2020 et intègre aujourd'hui l'ensemble des données relatives aux déchets du BTP sur l'ile. La finalisation de cette étude est marquée par l'intégration des déchets induits par les activités liées aux travaux du bâtiment et de démolition.

En 2023, le gisement total des déchets de la filière BTP était estimé **à 2 374706 tonnes**. Près de 85% de ces déchets avaient été émis par le secteur des travaux publics et 15% par le secteur du bâtiment.

Graphique 10 : Répartition du gisement des déchets du BTP en 2023

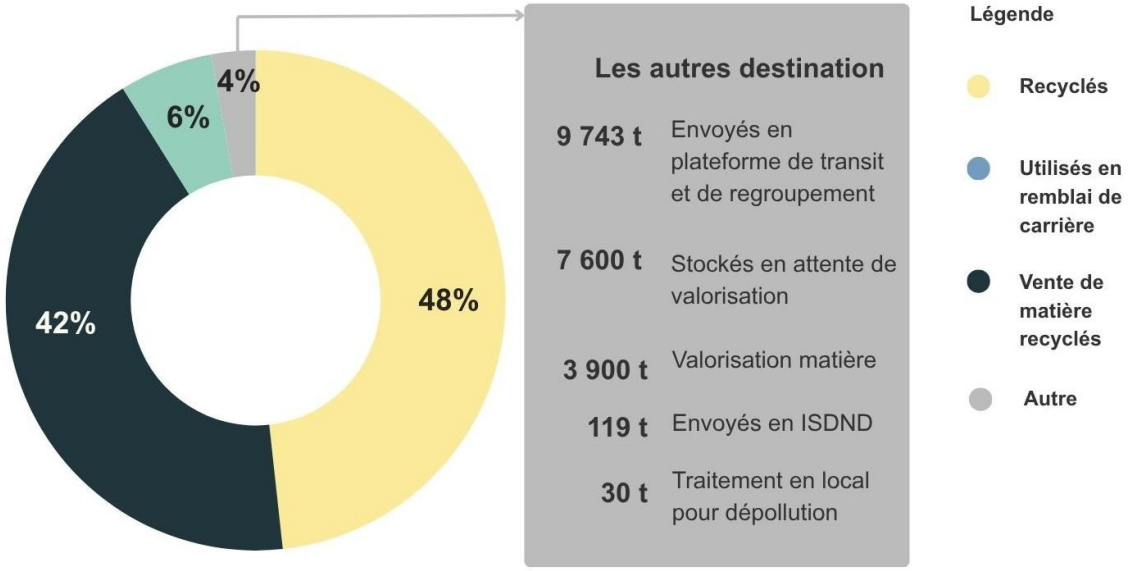


Graphique 11 : Les déchets traités par les installations de traitement en 2023



Les déchets captés et traités par les installations de traitement étaient estimés à **796 075 tonnes** et près de 85% étaient des déchets inertes. Et, les déchets non inertes (dangereux et non dangereux) représentaient environ 4,128%.

Graphique 12 : Les déchets traités par les installations de traitement en 2023



D. Les déchets organiques (hors DMA)

1) Définition

Les déchets organiques regroupent l'ensemble des déchets induits par les activités agricoles, sylvicoles ou encore des activités de l'agro-industrie.

2) Observation

Les déchets organiques regroupent l'ensemble des déchets induits par les activités agricoles, sylvicoles ou encore des activités de l'agro-industrie.

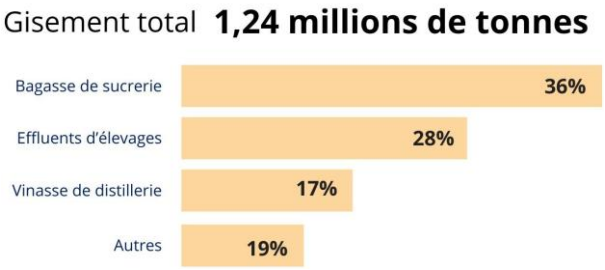
Depuis 2020, l'observation des déchets organiques est assurée par l'observatoire biomasse de La Réunion porté par la SPL Energie Réunion. Cet observatoire s'articule autour du Schéma Régional Biomasse de La Réunion et a pour objectif de recenser les biomasses du territoire, afin de déterminer les capacités de valorisation énergétique de cette matière sur le territoire. Dans ce cadre, l'observatoire identifie donc les déchets organiques.

L'ORD travaille en étroite collaboration avec l'observatoire biomasse afin d'agréger l'ensemble des données du territoire. Il est toutefois important de préciser que bien que le terme « déchets » soit utilisé ici, une part importante de cette matière organique est réutilisée au sein des nombreuses exploitations agricoles que compte notre territoire. L'observatoire biomasse permet alors de brosser un portrait exhaustif de la biomasse réutilisée ou non et d'en définir le potentiel de valorisation.

3) Chiffres clés de 2024

L'observatoire biomasse après une montée en charge progressive a pu entreprendre la mise à jour des données sur les déchets organiques. Il est donc présenté ci-dessous les dernières données disponibles.

Graphique 13 : Données des déchets organiques en 2024



La majorité des déchets organiques collectés sont des bagasses de sucrerie et des effluents d'élevages. Les bagasses sont valorisées par la combustion pour produire de l'électricité et les effluents d'élevage sont utilisés pour le compostage et l'épandage.

Tableau 3 : Focus sur les biodéchets des activités

Nature	Tonnage 2024 *(arrondi à 0,1 ktonne)*	Mode de traitement
Résidus organiques des IAA	**35 900 tonnes** *Dont environ 11 000 tonnes de sous-produits animaux (d'après l'activité industrielle principale)*	*Alimentation animale* *Enfouissement* *Incinération*
Biodéchets des commerces	**8 200 tonnes** *Dont 5 à 10% de sous-produits animaux*	*Enfouissement* *Incinération des SPAn*
Biodéchets des restaurants et de la restauration hôtelière	**10 000 tonnes**	*Compostage* *Enfouissement (collecté avec les DMA)*
HAU des commerces et des restaurants	**5 100 tonnes**	*Collecté et exporté*
Déchets alimentaires des établissements publics (scolaire, hospitalier ...)	**3 400 tonnes**	*Compostage* *Enfouissement (collecté avec les DMA)*

Tableau 4 : Les autres résidus ou déchets produits sur le territoire

Nature	Tonnage 2024 *(arrondi à 0,1 ktonne)*	Mode de traitement
Effluent d'élevage	**344 200 tonnes**	*Compostage* *Epandage*
Bagasses de sucrerie	**379 100 tonnes**	*Combustion (électricité)*
Vinasses de distileries	**213 800 tonnes**	*Méthanisation (électricité et chaleur)* *Epandage*
Boues industrielles	**2 700 tonnes**	*Epandage* *Orienté vers une station d'épuration collective* *Compostage*
Boue de station d'épuration des eaux usée	**18 100 tonnes**	*Compostage* *Méthanisation (électricité et chaleur)*
Déchets de bois et de palettes	**8 900 tonnes**	*Broyage avec compostage ou retour au sol* *Ameublement* *Combustion*

Les actions en 2025

A. Animation et valorisation

1) Actions d'animation : ateliers, échanges avec les collectivités et acteurs privés

En 2025, l'Observatoire a publié deux plaquettes, permettant de diffuser les données collectées par l'Observatoire :

- Une plaquette sur la collecte et le traitement des DMA en 2023
- Une plaquette sur les coûts de gestion des DMA à La Réunion

De plus, afin d'assurer la diffusion et la collecte d'informations auprès d'acteurs locaux, l'Observatoire a organisé un comité de suivi le 10 avril 2025. Ce comité a permis de réunir une vingtaine de partenaires afin de valider les données recueillies et les activités de l'observatoire.

En outre, afin d'apporter son expertise aux acteurs locaux, l'ORD a animé ou participé à des réunions thématiques tout au long de l'année 2025 :

- La journée d'animation des coûts de gestion des DMA
- Atelier Inter-DROM – 15 avril 2025
- GT Biodéchets ORDEC – 3 juillet 2025
- Rencontre des Observatoires déchets de La Réunion – 9 septembre 2025

2) Utilisation des données pour améliorer la planification et la gestion des déchets

L'observatoire a collaboré tout au long de l'année avec la Région Réunion et l'ADEME, avec pour objectif principal d'améliorer les connaissances en matière de gestion des déchets à La Réunion. Pour cela, les échanges et questionnements ont eu lieu de manière continue tout au long de l'année 2025.

Les données collectées par l'ORD en matière de DMA ont été intégrées à l'échelle nationale dans l'outil SINOE®.

B. Volet Ressources Humaines

L'Observatoire a fonctionné avec une ressource humaine dédiée jusqu'au mois de septembre 2025, date de fin de fonction de Matthieu Hoareau, chargé d'études déchets et développement durable, et responsable du pilotage de l'Observatoire.

Après un cycle d'échanges avec la Région et l'ADEME, l'AGORAH a lancé une procédure de recrutement pour recruter une nouvelle ressource humaine dédiée.

Le financement de l'Observatoire étant assuré jusqu'à fin 2026, et dans l'attente des discussions relatives à la reconduction du financement de l'Observatoire pour une nouvelle période triennale 2027-2028-2029, il a été acté que ce recrutement serait opéré sous forme de CDD d'un an (ce CDD pouvant évoluer en CDI dès lors que la poursuite du financement de l'Observatoire serait actée et que la personne recrutée en CDD donnerait satisfaction dans la réalisation de sa mission).

La phase de recrutement (publication d'annonce, réception des candidatures, entretien des profils les plus pertinents) a abouti au recrutement de Francisca Descreux, dont la prise de poste s'est effectuée en janvier 2026.

Dans l'intervalle de temps situé entre le départ de Matthieu Hoareau et la prise de fonction de Francisca Descreux, l'Observatoire a continué à fonctionner grâce aux ressources humaines transversales de l'AGORAH (notamment l'équipe de direction et les collaborateurs à profil « techniques »). Ceci a notamment permis de couvrir les phases de réception de données liée à l'enquête collecte sur les données 2024, et de réaliser la saisie des données sur SINOE pour certains EPCI du territoire.

C. Moyens et acteurs mobilisés

1. Financements : ADEME, Région et AGORAH

Le financement de l'observatoire s'opère à travers d'une convention triennale entre la Région Réunion, L'ADEME et l'AGORAH. La convention actuelle couvre la période comprise en 2024 et 2026 incluse.

2. Ressources : équipe dédiée et outils numériques pour le suivi des indicateurs

L'ORD s'appuie sur un équivalent temps plein (ETP) en matière de suivi, d'analyse et d'animation. A cela s'ajoutent les ressources techniques de l'AGORAH, notamment cartographiques, informatiques et infographiques. Cela permet de mettre en ligne l'ensemble des données produites au travers de tableaux de bord dynamiques dans d'un espace dédié sur le site internet de l'AGORAH(https://peigeo.re/index.php/dechet-menagers-et-assimiles/).

3. Collaboration avec institutions publiques, entreprises et associations.

L'Observatoire Réunionnais des Déchets constitue une plateforme de collaboration et de partage des connaissances avec l'ensemble des acteurs de l'ile.

L'ORD a échangé tout au long de l'année 2024 avec l'ensemble des parties prenantes en matière de déchets sur le territoire. En premier lieu, il a collaboré avec la Région Réunion autour du suivi du PRPGD et de la mise à disposition de données de suivi.

De même, il a travaillé avec l'ADEME tant au niveau régional que national ; en mettant en œuvre les démarches nationales pour la collecte des données à La Réunion, mais également en collaborant avec l'ADEME nationale sur les perspectives d'évolution de l'observation des DMA pour 2026, notamment avec le lancement de la nouvelle version (V3) de la plateforme SINOE déchets.

En 2025, l'ORD a participé aux ateliers inter-DROM sur la gestion des déchets, sous l'impulsion de l'ADEME. Ces ateliers ont pour objectif de partager les retours d'expérience des collectivités d'Outre-Mer sur la gestion des DMA. Ces collectivités qui sont souvent confrontées aux mêmes problématiques en raison de leur insularité.

Pour finir, en 2025, et comme chaque année, les acteurs privés et associatifs ont sollicité l'observatoire, afin d'avoir un éclairage sur la gestion spécifique de certains déchets. L'ORD joue ainsi son rôle en diffusant des informations qui peuvent permettre d'explorer de nouveaux dispositifs de gestion des déchets à La Réunion.

Les perspectives pour 2026

A. Renforcement des méthodes de suivi et nouveaux indicateurs

1) DMA

L'année 2026 sera marquée par la deuxième année de l'annualisation de l'enquête collecte au niveau national. Sur le territoire de La Réunion, une version annualisée allégée était déjà réalisée une année sur deux. Mais, depuis 2025, les EPCI sont amenés à remplir une version complète du questionnaire annuellement.

L'Observatoire accompagnera les collectivités lors de ces enquêtes, notamment durant la phase de transition, où les données devront être saisies directement dans SINOE V3.

En effet, l'année 2026 marquera le lancement de SINOE V3. Dans un premier temps il semble opportun pour l'Observatoire d'assurer la saisie lors de la première année afin de prendre en main correctement le nouvel outil avant de former les référents pour la saisie des données en collectivité. L'objectif est de permettre aux EPCI de saisir les données directement sur SINOE à partir de l'année 2027.

En matière d'Observation, le périmètre de l'ORD pourrait évoluer en prenant en compte des premiers indicateurs sur le Réemploi et la Réparation.

2) DAE

En 2026, l'ORD exploitera les données de Track-déchets afin d'améliorer l'Observation des DAE, en partenariat avec la DEAL. L'ORD devra échanger avec la DEAL afin de définir les modalités d'un accès permanent à la plateforme Track Déchets.

3) Déchets du BTP, des filières REP et organiques

Concernant les déchets du BTP, des filières REP et des déchets organiques, l'ORD s'appuiera sur ses partenaires clés : la CER BTP, le SICR et la SPL Énergie Réunion, qui jouent un rôle prépondérant dans le suivi de ces déchets à La Réunion.

B. Poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs.

L'Observatoire Réunionnais des Déchets poursuivra ses efforts en matière de sensibilisation, d'accompagnement et de partage de l'information.

En ce qui concerne la sensibilisation et le partage des données, l'ORD publiera plusieurs plaquettes synthétiques, conçues pour être claires, visuelles et accessibles, tout en apportant un maximum d'informations à un large public. Par ailleurs, l'Observatoire continuera de diffuser les données collectées à travers ses tableaux de bord dynamiques, disponibles en ligne.

C. Continuité des travaux de l'Observatoire

L'appui financier que la Région et l'ADEME apportent spécifiquement à l'Observatoire des Déchets prend la forme de conventions triennales, et la présente convention couvre la période 2024-2025-2026.

En 2026, il est attendu que la Région, l'ADEME et l'AGORAH réfléchissent conjointement aux contours qu'ils souhaitent donner à l'Observatoire pour les années à venir, ce qui permettra d'acter et de dimensionner la poursuite des travaux pour la période triennale 2027-2028-2029.

Compte tenu des délais incompressibles (de type procédures administratives, commissions de validation, etc.), il est important qu'une bonne visibilité soit acquise dès mi-2026 de sorte que les financements puissent permettre une poursuite d'activité sans interruption dès janvier 2027.



Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CASUD : Communauté d'Agglomération du SUD
CER BTP : Cellule Économique Régional du Bâtiment et des Travaux Publics
CINOR : Communauté Intercommunale du Nord
CIRAD : Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CIREST : Communauté Intercommunale Réunion EST
CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
DAE : Déchets d'Activités Économique
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
GABIR : Gestion Agricole de la Biomasse à la Réunion
ILEVA : Syndicat mixte de traitement des déchets du Sud et de l'Ouest de La Réunion
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ORD : Observatoire Réunionnais des Déchets
PRAEC : Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire
PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RSHV : Recyclables Secs Hors Verre
SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion
SPED : Service Public d'Élimination des Déchet
SPGD : Service de Prévention et Gestion des Déchets
SYDNE : Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est de La Réunion

Sitographie

Observatoire Réunionnais des Déchets

https://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/

Études : https://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/

Tableaux de Bord : https://peigeo.re/index.php/dechet-menagers-et-assimiles/

AGORAH

https://www.agorah.com/

PEIGEO

https://peigeo.re/

SICR

https://dechets-rep.com/

CER BTP

https://www.btp-reunion.net/page/l-observatoire-des-dechets-et-materiaux-recycles

AGORAH
Agence d'urbanisme de
La Réunion

2 rue d'Emmerez de Charmoy

CS 71062 - 97495 ST-DENIS CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

© Agorah 2026

Region Reunion
www.regionreunion.com

En partenariat avec
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE